



PRESSETAUX
COURTIER EN CRÉDIT NÉGOCIÉ

Communiqué de presse

Le 1^{er} juin 2017

Délégation d'assurance : facilitée par la loi Sapin 2, elle est de plus en plus utilisée par les courtiers

En bref : L'assurance est un aspect essentiel du montage d'un prêt. Les seniors et les personnes souffrant de problèmes de santé en sont directement impactés. Depuis le 1^{er} mars 2017, la loi Sapin 2 facilite le recours à la délégation d'assurance. Les courtiers en crédit négocié du réseau PresseTaux jouent sur ce paramètre pour favoriser l'acceptation d'un dossier de financement. Un rôle de mandataire en assurances que certains d'entre eux prennent très à cœur au sein du réseau.

Même si la délégation d'assurance a toujours été possible dans la mesure où elle recevait l'accord de l'établissement de financement, sa réglementation a par contre beaucoup évolué. En 2014, la loi Hamon a permis aux emprunteurs de souscrire un contrat d'assurance différent, dans un délai de douze mois suivant l'obtention du prêt. Depuis le 1^{er} mars 2017, la loi Sapin 2 va plus loin en permettant de changer d'assurance tous les ans, sous condition que les garanties soient au moins identiques à celles prévues dans le contrat de prêt.

“Des particuliers nous contactent lorsque le banquier ne propose pas d'alternative au contrat d'assurance qu'il propose”, explique **Stéphane Fovez** (PresseTaux Saint-Étienne), assureur depuis 1994 avant de devenir courtier en 2016. *“La banque sera alors plus encline à accepter une délégation d'assurance. Il faut cependant bien analyser le contrat avant d'y souscrire, car la libéralisation des conditions ne doit pas pousser les assurés à rechercher des conditions financières avantageuses au détriment de la qualité de leur contrat. Le concours d'un professionnel de l'assurance est vivement recommandé.”*



Carine Pradelles
PresseTaux Montpellier



Cédric Leroy
PresseTaux Sannois



Isabelle Venzal
PresseTaux Poissy



Stéphane Fovez
PresseTaux Saint-Étienne

“Nous sommes courtiers en crédits immobiliers et mandataires en assurances”, résume ainsi **Isabelle Venzal** (PresseTaux Poissy). “L'assurance d'un prêt n'est pas qu'une formalité administrative dans le montage d'un dossier de financement. C'est un acte de conseil à part entière et un aspect déterminant de la qualité d'un dossier”, poursuit Stéphane Fovez. “Garantir à 100 % ou 50 %, garantie perte d'emploi ou non... Le choix de la couverture retenue doit assurer nos clients et rassurer nos partenaires bancaires.”

Les assurances de prêt pour les seniors et pour les personnes souffrant d'une affection de longue durée sont les dossiers les plus complexes. “Les souscripteurs qui ont – ou ont eu – des soucis de santé sont difficiles à assurer”, reconnaît Isabelle Venzal. “Il n'empêche que que c'est possible ! J'ai par exemple réussi à faire assurer un client qui avait eu un cancer, et je viens de finaliser le dossier d'une cliente souffrant de diabète et d'hypertension. Mais cela prend toujours plus de temps du fait que les dossiers sont analysés par les médecins conseils des assurances concernées.”

“Faire aboutir le dossier d'un client qui pensait ne jamais pouvoir devenir propriétaire – à cause d'une pathologie ou d'un historique médical lourd – a quelque chose de très gratifiant. Ce sont des dossiers objectivement plus difficiles à mettre en place, mais la reconnaissance de notre valeur ajoutée est ici décuplée”, témoigne **Cédric Leroy** (PresseTaux Sannois). “Ce sont en effet des dossiers sensibles car ils concernent la santé du client. Ce sont des dossiers impliquants. On a à cœur de lever les difficultés d'accès au prêt pour ces clients qui ont déjà des difficultés de santé”, complète **Carine Pradelles** (PresseTaux Montpellier).

Vous souhaitez réaliser un article sur le courtage en crédit, interviewer Sébastien Masure (fondateur et dirigeant de PresseTaux) et/ou certains courtiers de l'enseigne ?

→ **Contact** : Maël Nonet, attaché de presse : 06 62 33 20 32 / mael@pressetaux.fr

> **En ligne, retrouvez l'actualité nationale de PresseTaux :**

- sur son [blog](#)
- sur son [espace presse](#)
- la [carte](#) du réseau des agences PresseTaux en France

À propos de PresseTaux :

Les courtiers du réseau PresseTaux permettent aux particuliers et aux professionnels de tous âges – seniors compris – de faciliter l'accès à l'emprunt, en jouant le rôle d'intermédiaire entre les besoins du client et le milieu bancaire. Créé en 2004, PresseTaux s'appuie sur une organisation structurée et le savoir-faire de ses dirigeants, issus essentiellement des milieux bancaires. Afin de se différencier de ses concurrents et apporter à ses franchisés une forte rentabilité, PresseTaux a décidé de miser sur un service de proximité, sous la forme d'un réseau de courtiers sans agence. L'enseigne est membre de l'APIC (Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédit) depuis sa création.

Fondateur et dirigeant : Sébastien Masure

Siège social : 35 avenue de Verdun, 59300 Valenciennes

Site : www.pressetaux.fr / **Tél.** : 03 27 47 75 74



PRESSETAUX
COURTIER EN CRÉDIT NÉGOCIÉ